



**RESULTAT DU VOTE**  
Nombre de votants : 27  
Voix favorables : 27  
Voix défavorables : 0  
Abstentions : 0

**COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE**  
Séance du 27/09/2022

**DELIBERATION**  
n° CFVU – 2022 – 27 – DRT – 005

***relative à aux maquettes de formation et aux modalités spécifiques  
du contrôle des connaissances et des compétences des diplômés nationaux  
de la faculté de droit et science politique***

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-6-1 relatif aux compétences de la CFVU,

Vu la Charte des examens en vigueur,

Vu la délibération de la CFVU relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université,

Vu l'avis du Conseil de la faculté de droit et science politique en date du 13 septembre 2022,

**La commission de la formation et de la vie universitaire, après en avoir délibéré, décide :**

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve les maquettes des formations de la faculté de droit et science politique ainsi que les modalités spécifiques du contrôle des connaissances et des compétences des diplômés d'université telles qu'annexées à la présente délibération.

**A Toulouse, le 27 septembre 2022**  
**Le président de la commission de la formation et de la vie universitaire,**

**Hugues KENFACK**

**ANNEXE :**

**Diplômes nationaux**

MCC-MASTER-MENTION-DDN-PT IA-2022-2023
MCC-MASTER-MENTION-DIDE-PT JE-2022-2023
MCC-MASTER-MENTION-DPR-PT CA-2022-2023
MCC-MASTER-MENTION-DPR-PT CRP-2022-2023
MCC-MASTER-MENTION-DPR-PT DPFAM-2022-2023
MCC-MASTER-MENTION-DPU-PT DPG-2022-2023

## Diplômes d'université

MCC-DU_MENTION_DN_PT_DSN-2022-2023
MCC-DU-Certificat european master in comparative, international et european law-2022-2023
MCC-DU-Certificat de Criminologie et de Sciences Pénales-2022-2023

<b>Type Diplôme : MASTER</b>		
<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT DU NUMERIQUE</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Droit, numérique et IA</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CFVU-2022-08-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
Le parcours Droit, Numérique et IA est proposé en formation initiale et en Alternance.		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique. Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont elle arrête la composition.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
/		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
Une matière (MATI) porteuse d'ECTS est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20. Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD. Une matière non porteuse d'ECTS, n'est ni capitalisable ni conservable.		
<b>Compensation</b>		
Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>		
<a href="#">Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT DU NUMERIQUE										1ère session			Observation session d'examens
Parcours-type		DROIT, NUMERIQUE ET IA										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>Semestre 1</b>	<b>156</b>	<b>39</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
UE	S1	<b>UE 1</b>				<b>16</b>	<b>16</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit européen du numérique	33	13,5		8	8	Oui	Oui	CC&CT	1/ 1	1	Écrit	3h	
Matière	S1	Droit public du numérique	33	13,5		8	8	Oui	Oui	CC&CT	1/ 1	1	Écrit	3h	
UE	S1	<b>UE 2</b>				<b>12</b>	<b>12</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit international économique	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou 1 écrit d'1h	
Matière	S1	Droit privé comparé	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou 1 écrit d'1h	
Matière	S1	Propriété intellectuelle	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou 1 écrit d'1h	
UE	S1	<b>UE 3</b>				<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
		<b>1 LV au choix</b>													
Matière	S1	Allemand		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Italien		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Semestre	S2	<b>Semestre 2</b>	<b>114</b>	<b>57</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
UE	S2	<b>UE 4</b>				<b>16</b>	<b>16</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit européen des innovations et numérique	33	13,5		8	8	Oui	Oui	CC&CT	1/ 1	1	Écrit	3h	
Matière	S2	Droit public économique	33	13,5		8	8	Oui	Oui	CC&CT	1/ 1	1	Écrit	3h	
UE	S2	<b>UE5</b>				<b>4</b>	<b>4</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit international privé et numérique	18	3		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>UE 6</b>				<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
		<b>1 LV au choix</b>													
Matière	S2	Allemand		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>UE 7</b>				<b>8</b>	<b>8</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit du commerce électronique	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Matière	S2	Initiation à l'informatique		15		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					

MASTER 2		DROIT DU NUMERIQUE									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		DROIT, NUMERIQUE ET IA									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 1	279	178		40	40	Oui	Oui					
Bloc	S1	<b>COMPETENCES SPECIALISEES</b>												
UE	S1	<b>UE1 : MAITRISE DES ASPECTS TECHNIQUES ET DE L'ENCADREMENT JURIDIQUE DE L'IA</b>				6	6	Oui	Oui					
Matière	S1	Droit et éthique de l'IA	30			3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Sciences et techniques des données	24	6		3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S1	<b>UE2 : TRAITEMENT DE DONNEES NUMERIQUES</b>				10	10	Oui	Oui					
Matière	S1	Gouvernance de la donnée	30			4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Sciences et techniques des données	36	45		6	6	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S1	<b>UE3 : CYBERSECURITE : PROTECTION ET REGULATION D'UN SYSTEME D'INFORMATION</b>				9	9	Oui	Oui					
Matière	S1	Droit de la Cybersécurité	30			4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Science et technique de la Cybersécurité	40	12		5	5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S1	<b>UE4 : ENTREPRISE NUMERIQUE</b>				8	8	Oui	Oui					
Matière	S1	Encadrement juridique du cœur d'activité	19	9		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Transformation numérique de l'entreprise	12	48		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S1	<b>UE5 : COMPRENDRE L'EVOLUTION DU NUMERIQUE ET MENER UNE APPROCHE CRITIQUE</b>				7	7	Oui	Oui					
Matière	S1	Ecosystème juridique interne, national et international	28			3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Culture numérique et informatique avancée	30	58		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Semestre	S2	SEMESTRE 2	3			20	20	Oui	Oui					
Bloc	S2	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>												
UE	S2	<b>UE6 : USAGE AVANCES ET SPECIALISES DES OUTILS NUMERIQUES</b>	3			5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)				RAPPORT D'ACTIVITE ou RAPPORT DE STAGE ou MÉMOIRE DE RECHERCHE ET SOUTENANCE
UE	S2	<b>UE7 : APPUI A LA TRANSFORMATION EN CONTEXTE PROFESSIONNEL</b>				5	5	Oui	Oui					
UE	S2	<b>UE8 : COMMUNICATION SPECIALISEE POUR LE TRANSFERT DES CONNAISSANCES</b>				5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)				GRAND ORAL
UE	S2	<b>UE9 : DEVELOPPEMENT ET INTEGRATION DE SAVOIRS HAUTEMENT SPECIALISES</b>				5	5	Oui	Oui					

**Type Diplôme : MASTER**

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Juriste européen</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CFVU-2022-08-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique.		
Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont elle arrête la composition.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
En M2_ELSJ les enseignements du S1 se déroulent à Barcelone. .		
En M2_PDESE, les enseignements du S2 se déroulent à Athènes.		
Conditions cumulatives d'obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à la formation ainsi que la réalisation de la mobilité		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
Une matière (MATI) porteuse d'ECTS est définitement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.		
Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
Une matière non porteuse d'ECTS, n'est ni capitalisable ni conservable.		
<b>Compensation</b>		
Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>		
<a href="#">Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT INTERNATIONAL / DROIT EUROPEEN										1ère session			Observation session d'exams
Parcours-type		Juriste Européen ( tronc commun en Master 1 )										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	<b>192</b>	<b>39</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
UE	S1	<b>UE 1</b>				<b>20</b>	<b>20</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Contentieux de l'Union Européenne	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	2/4		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit International et Européen des Droits de l'Homme	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	2/4		Écrit	3h	
Matière		Droit International Privé 1	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	
Matière	S1	Contentieux international	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
UE	S1	<b>UE 2</b>				<b>8</b>	<b>8</b>	Oui	Oui						
		<b>2 options au choix</b>													
Matière	S1	Droit penal international et européen	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S1	Droit fiscal international et européen	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S1	Droit privé comparé	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	
Matière	S1	Droit public comparé	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S1	Droit européen du numérique	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	
UE	S1	<b>UE 3</b>				<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
		<b>1 LV au choix</b>				2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Allemand		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
	S1	Italien		12											
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	<b>192</b>	<b>39</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
UE	S2	<b>UE 4</b>				<b>20</b>	<b>20</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit du marché interieur	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	2/4		Écrit	3h	
Matière	S2	Droits fondamentaux de l'Union européenne	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	2/4		Écrit	3h	
Matière	S2	Droit International Privé 2	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S2	Droit international Public	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
UE	S2	<b>UE 5</b>				<b>8</b>	<b>8</b>	Oui	Oui						
		<b>2 options au choix</b>													
Matière	S2	Droit international et européen des affaires	30			4	4	Oui	Oui				Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S2	Droit européen de la concurrence	30			4	4	Oui	Oui				Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S2	Droit pénal international et humanitaire	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	
Matière	S2	Droit international et européen des transports	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S2	Droit européen des innovations et du numérique	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	

MASTER 1		DROIT INTERNATIONAL / DROIT EUROPEEN										1ère session			Observation session d'examens
Parcours-type		Juriste Européen ( tronc commun en Master 1 )										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
UE	S2	UE 6				2	2	Oui	Oui						
		<b>1 LV au choix</b>													
Matière	S2	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					

MASTER 2		DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN									session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Juriste Européen - Droit européen général									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	130			30	30	Oui	Oui					
UE	S1	<b>UE 1</b>				15	15	Oui	Oui					
Matière	S1	Principes généraux des droits européen et international	15					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	5h	Epreuve écrite de 5 heures sur une des 3 matières désignée par le responsable du M2
Matière	S1	Les relations entre les normes européennes, internationales et nationales	15					Non	Oui					
Matière	S1	Droit et pratique de l'OMC	15					Non	Oui					
UE	S1	<b>UE 2</b>				15	15	Oui	Oui					
Matière	S1	Droit constitutionnel de l'Union	20				12,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	préparation : 1/2h passage : 1/2h	Epreuve orale d'exposé discussion sur 3 matières désignées par le responsable du M2
Matière	S1	Droit administratif européen	15					Non	Oui					
Matière	S1	Droit du marché intérieur	15					Non	Oui					
Matière	S1	Droit de la cohésion économique, sociale territoriale	8					Non	Oui					
Matière	S1	Protection européenne des droits fondamentaux 1	12					Non	Oui					
		<b>1 option au choix</b>						Non	Oui					
Matière	S1	Contentieux de l'Union	15			2,5		Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Ligation through European justice	15					Non	Oui					
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	70			30	30	Oui	Oui					
UE	S2	<b>UE 3</b>				8	8	Oui	Oui					
Matière	S2	Gouvernance financière et économique	6				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S2	Contact law and European context	10				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S2	Droit européen des marchés publics	15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S2	Espace financier européen	8				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S2	Droit fiscal européen	15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S2	Projet tutoré	0				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Projet		Rapport écrit

MASTER 2		DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN									session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Juriste Européen - Droit européen général									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
UE	S2	<b>UE 4</b>				10	10	Oui	Oui					
		<b>CHOISIR UNE OPTION PARMIS DEUX</b>						Non	Oui					
		<b>OPTION 1</b>						Non	Oui					
Matière	S2	Consommation et environnement	15					Non	Oui					
Matière	S2	Droit parlementaire de l'Union européenne	10					Non	Oui					
Matière	S2	Droit social européen	12				10	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S2	Protection européenne des droits fondamentaux 2	12					Non	Oui					
Matière	S2	Médicaments et produits de santé	12					Non	Oui					
Matière	S2	Droit européen de la santé et e-santé	9					Non	Oui					
		<b>OPTION 2</b>						Non	Oui					
Matière	S2	Competition Law	20					Non	Oui					
Matière	S2	Comparative public management	10				10	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S2	Competition Economics	10					Non	Oui					
Matière	S2	Intellectual Property versus competition	6					Non	Oui					
Matière	S2	Mergers and acquisition	6					Non	Oui					
UE	S2	<b>UE 5</b>				12	12	Oui	Oui					
		<b>1 voie au choix</b>						Non	Oui					
Matière	S2	Voie professionnelle : Rapport de stage (stage en entreprise d'une durée minimale de trois mois)					12	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire		
Matière	S2	Voie recherche : Mémoire					12	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance		

préparation : 1/2h  
passage : 1/2h

Epreuve orale d'exposé discussion sur l'ensemble des matières de l'option choisie

MASTER 2		DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN									session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Juriste Européen - Espace, Liberté, Sécurité, Justice									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 1				30	30	Oui	Oui					
UE	S1	UE 1 - Module 40892 Université de Barcelone	-			15	15	Oui	Oui				évaluation par l'Université de Barcelone	
UE	S1	UE 2 - Module 43001 Université de Barcelone	-			15	15	Oui	Oui					
Semestre	S2	SEMESTRE 2				30	30	Oui	Oui					
UE	S2	UE 3				8	8	Oui	Oui					
Matière	S2	Libre circulation des personnes, visa, asile	15					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	Epreuve écrite de 3 h sur une des 4 matières désignée par le responsable du M2 (intitulé de la matière communiqué avant l'épreuve)
Matière	S2	Coopération judiciaire civile	15					Non	Oui					
Matière	S2	Coopération judiciaire Pénale	15					Non	Oui					
Matière	S2	Citoyenneté-Protection des données	15					Non	Oui					
UE	S2	UE 4				10	10	Oui	Oui					
		<b>CHOISIR UNE OPTION PARMIS DEUX</b>												
		<b>OPTION 1</b>								CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	Epreuve écrite de 3 h sur une des matières de l'option choisie désignée par le responsable du M2 (intitulé de la matière communiqué avant l'épreuve)
Matière	S2	Consommation et environnement	15					Non	Oui					
Matière	S2	Droit parlementaire de l'Union européenne	10					Non	Oui					
Matière	S2	Droit social européen	12					Non	Oui					
Matière	S2	Protection européenne des droits fondamentaux 2	12					Non	Oui					
Matière	S2	Médicaments et produits de santé	12					Non	Oui					
Matière	S2	Droit européen de la santé et e-santé	9					Non	Oui					
		<b>OPTION 2</b>								CT (Contrôle terminal)				
Matière	S2	Competition Law	20					Non	Oui					
Matière	S2	Comparative public management	10					Non	Oui					
Matière	S2	Competition Economics	10					Non	Oui					
Matière	S2	Intellectual Property versus competition	6					Non	Oui					
Matière	S2	Mergers and acquisition	6					Non	Oui					
UE	S2	UE 5				12	12	Oui	Oui					
		<b>1 voie au choix</b>												
Matière	S2	Voie professionnelle : Rapport de stage (stage en entreprise d'une durée minimale de trois mois)					12	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire		
Matière	S2	Voie recherche : Mémoire					12	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance		

MASTER 2		DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN									session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Juriste Européen - Protection des Droits et Espace Social Européen									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	80			30	30	Oui	Oui					
UE	S1	<b>UE 1</b>				20	20	Oui	Oui					
Matière	S1	Principes généraux des droits européen et international	15				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2h	
Matière	S1	Contentieux de l'union	15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Les relations entre les normes européennes, internationales et nationales	15				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2h	
Matière	S1	Mobilité internationale du salarié	15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S1	<b>UE 2</b>				10	10	Oui	Oui					
Matière	S1	Protection européenne des droits fondamentaux 1	12				10	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2h	
Matière	S1	Protection européenne des droits fondamentaux 1'	8					Non	Oui					
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	80			30	30	Oui	Oui					
UE	S2	<b>UE 3 - Cours de l'université Aristote de Thessalonique</b>	80			20	20	Oui	Oui				évaluation par l'Université de Thessalonique	
UE	S2	<b>UE 4</b>				10	10	Oui	Oui					
		<b>1 voie au choix</b>												
	S2	Voie professionnelle : Rapport de stage (stage en entreprise d'une durée minimale de deux mois)					10	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire		
	S2	Voie recherche : Mémoire					10	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance		

**Type Diplôme : MASTER**

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT PRIVE</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Contentieux et arbitrage</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CFVU-2022-08-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours.</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique.		
Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont elle arrête la composition.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
Une matière (MATI) porteuse d'ECTS est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.		
Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
Une matière non porteuse d'ECTS, n'est ni capitalisable ni conservable.		
<b>Compensation</b>		
Les matières d'une UE sont validées isolement ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>		
<a href="#">Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT PRIVE										SESSION UNIQUE			Observation session d'examens
Parcours-type		Contentieux et arbitrage										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	<b>162</b>	<b>39</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
UE	S1	<b>UE 1</b>				<b>16</b>	<b>16</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Contrats civils et commerciaux 1	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	2/ 4		Écrit	3h	
	S1	<i>1 matière renforcée au choix</i>													
Matière	S1	Droit processuel	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	2/ 4		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit international privé 1	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	2/ 4		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit pénal spécial 1	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	2/ 4		Écrit	3h	
	S1	<i>2 matières non choisies en renforcée au choix</i>													
Matière	S1	Droit processuel	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
Matière	S1	Droit international privé 1	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
Matière	S1	Droit pénal spécial 1	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
UE	S1	<b>UE 2</b>				<b>8</b>	<b>8</b>								
	S1	<i>2 options au choix</i>													
Matière	S1	Droit des assurances	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
Matière	S1	Philosophie du droit	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
Matière	S1	Histoire de la Justice	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
Matière	S1	Droit du financement des entreprises	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
Matière	S1	Droit privé comparé	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
Matière	S1	Droit des sûretés	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
Matière	S1	Modes alternatifs de règlement des différends	18	3		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>UE 3</b>				<b>2</b>	<b>2</b>								
	S1	<i>1 LV au choix</i>													
Matière	S1	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Allemand		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					

MASTER 1		DROIT PRIVE										SESSION UNIQUE			Observation session d'examens
Parcours-type		Contentieux et arbitrage										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Matière	S1	Italien		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	<b>195</b>	<b>39</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
UE	S2	<b>UE 4</b>				<b>20</b>	<b>20</b>	Oui	Oui						
	S2	<b>2 matières renforcées au choix</b>													
Matière	S2	Contrats civils et commerciaux 2	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	2/ 4		Écrit	3h	
Matière	S2	Procédure civile approfondie	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	2/ 4		Écrit	3h	
Matière	S2	Procédure pénale approfondie	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	2/ 4		Écrit	3h	
	S2	<b>2 matières non choisies en renforcées au choix</b>													
Matière	S2	Procédure civile approfondie	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1H
Matière	S2	Procédure pénale approfondie	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1H
Matière	S2	Contrats civils et commerciaux 2	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1H
Matière	S2	Droit patrimonial de la famille	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1H
UE	S2	<b>UE 5</b>				<b>8</b>	<b>8</b>								
	S2	<b>2 options au choix</b>													
Matière	S2	Procédure civile d'exécution	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou QCM
Matière	S2	Droit de la nationalité et des étrangers	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou QCM
Matière	S2	Droit pénal spécial 2	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1H
Matière	S2	Contentieux administratif	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1H
UE	S2	<b>UE 6</b>				<b>2</b>	<b>2</b>								
	S2	<b>1 LV au choix</b>													
Matière	S2	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					

MASTER 2		DROIT PRIVE									Session unique			Observation session d'exams
Parcours-type		Contentieux et Arbitrage									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	223			48	48	Oui	Oui					
UE	S1	<b>UE1 : Enseignements fondamentaux</b>				24	24	Oui	Oui					
Matière	S1	Procédure civile	25				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	5h	
Matière	S1	Procédure pénale	25				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	5h	
Matière	S1	Contentieux administratif	25				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	5h	
Matière	S1	Arbitrage interne et international	25					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
UE	S1	<b>UE2 : Enseignements complémentaires</b>				13	13	Oui	Oui					
Matière	S1	Institutions juridictionnelles	12					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	S1	Modes alternatifs de règlement des conflits	20					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	S1	Procédure civile d'exécution	12					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	S1	Pratique de l'arbitrage international	10					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
UE	S1	<b>UE3 : Séminaires et conférences</b>				11	11	Oui	Oui					
Matière	S1	Contentieux des étrangers	6					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	S1	Contentieux prud'homal	6					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	S1	Les procédures rapides	6					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	S1	Contentieux constitutionnel	6					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	S1	Contentieux bancaire	6					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	S1	Procédures d'appel	6					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	S1	Contentieux de la consommation	6					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	S1	Stratégie procédurale	12					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	S1	Etudes de cas en contentieux privé	6					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	S1	Conférences	9					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	3			12	12	Oui	Oui					
UE	S2	<b>UE4 : Orientation</b>				12	12	Oui	Oui					
		<b>1 voie au choix</b>												
		Voie professionnelle/Stage (deux mois minimum)						Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire		
		Voie recherche/Mémoire de recherche						Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance		
Matière	S2	Méthodologie	3					Non	Non				Pas d'évaluation	

**Type Diplôme : MASTER**

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT PRIVE</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Contrats et Responsabilité des Professionnels</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CFVU-2022-08 DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours.</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique.		
Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont elle arrête la composition.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
Une matière (MATI) porteuse d'ECTS est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.		
Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
Une matière non porteuse d'ECTS, n'est ni capitalisable ni conservable.		
<b>Compensation</b>		
Les matières d'une UE sont validées isolement ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>		
<a href="#">Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT PRIVE										SESSION UNIQUE			Observation session d'examens
Parcours-type		Contrats et responsabilité des professionnels										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 1	198	39		30	30	Oui	Oui						
UE	S1	UE 1				20	20	Oui	Oui						
	S1	<b>1 matière renforcée obligatoire</b>													
Matière	S1	Contrats civils et commerciaux 1	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	2/ 4		Écrit	3h	
	S1	<b>1 matière renforcée au choix</b>													
Matière	S1	Droit processuel	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	2/ 4		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit international privé 1	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	2/ 4		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit pénal spécial 1	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	2/ 4		Écrit	3h	
	S1	<b>2 matières non choisies en renforcée au choix</b>													
Matière	S1	Droit processuel	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
Matière	S1	Droit international privé 1	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
Matière	S1	Droit pénal spécial 1	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
UE	S1	UE 2				8	8	Oui	Oui						
	S1	<b>2 options au choix</b>													
Matière	S1	Droit des assurances	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
Matière	S1	Philosophie du droit	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
Matière	S1	Histoire de la Justice	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
Matière	S1	Droit du financement des entreprises	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
Matière	S1	Droit privé comparé	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
Matière	S1	Droit des sûretés	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
Matière	S1	Modes alternatifs de règlement des différends	18	3		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	UE 3				2	2	Oui	Oui						
	S1	<b>1 LV au choix</b>													
Matière	S1	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Allemand		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Italien		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					

MASTER 1		DROIT PRIVE										SESSION UNIQUE			Observation session d'examens
Parcours-type		Contrats et responsabilité des professionnels										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	SEMESTRE 2	195	39		30	30	Oui	Oui						
UE	S2	UE 4				20	20	Oui	Oui						
	S2	<i>2 matières renforcées au choix</i>													
Matière	S2	Contrats civils et commerciaux 2	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	2/ 4		Écrit	3h	
Matière	S2	Procédure civile approfondie	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	2/ 4		Écrit	3h	
Matière	S2	Procédure pénale approfondie	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	2/ 4		Écrit	3h	
	S2	<i>2 matières non choisies en renforcées au choix</i>													
Matière	S2	Procédure civile approfondie	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Procédure pénale approfondie	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Contrats civils et commerciaux 2	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit patrimonial de la famille	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
UE	S2	UE 5				8	8	Oui	Oui						
	S2	<i>2 options au choix</i>													
Matière	S2	Droit international privé 2	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit des entreprises en difficultés	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Procédures civiles d'exécution	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Contentieux administratif	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
UE	S2	UE 6				2	2	Oui	Oui						
	S2	<i>1 LV au choix</i>													
Matière	S2	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					

MASTER 2		DROIT PRIVE										session unique			Observation session d'exams
Parcours-type		Contrats et Responsabilité des Professionnels										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 1	247			50	50	Oui	Oui						
UE	S1	UE1 : Enseignements fondamentaux				18	18	Oui	Oui						
Matière		Contrats internes	10					Non	Oui	CC&CT	2,8 pour chaque matière en CC et 1,2 pour l'oral		Oral	Oral Exposé-Discussion sur l'ensemble des matières de l'UE1	
Matière		Contrats internationaux	10					Non	Oui	CC&CT			Oral		
Matière		Droit européen des contrats	10					Non	Oui	CC&CT			Oral		
Matière		Contrats spéciaux et responsabilité en droit comparé	10					Non	Oui	CC&CT			Oral		
Matière		Théorie générale des responsabilités professionnelles	15					Non	Oui	CC&CT			Oral		
Matière		Rédaction de contrats internes et internationaux	10					Non	Oui	CC&CT			Oral		
UE	S1	UE2 : Enseignements complémentaires				12	12	Oui	Oui						
Matière		Contrats du commerce électronique	10					Non	Oui	CC&CT	2,7 pour chaque matière en CC et 1,2 pour l'oral		Oral	Oral Exposé-Discussion sur l'ensemble des matières de l'UE2	
Matière		Responsabilités spéciales des professionnels	18					Non	Oui	CC&CT			Oral		
Matière		Contrats spéciaux	10					Non	Oui	CC&CT			Oral		
Matière		Modes alternatifs de règlement des conflits	20					Non	Oui	CC&CT			Oral		
UE	S1	UE3 : Séminaires professionnels				20	20	Oui	Oui						
Matière		Responsabilité des professionnels du droit	10					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	[REDACTED]		Oral	Oral Exposé-Discussion sur l'ensemble des matières de l'UE3	
Matière		Pratiques contractuelles internationales et contrats spécifiques : pratique de l'arbitrage commercial	10					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Matière		Pratiques contractuelles internationales et contrats spécifiques : nouvelles pratiques contractuelles	10					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Matière		Pratiques contractuelles internationales et contrats spécifiques : secteur aéronautique	6					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Matière		Pratiques contractuelles internationales et contrats spécifiques : secteur de la santé	3					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Matière		Pratiques contractuelles internationales et contrats spécifiques : secteur des transports	6					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Matière		Pratiques contractuelles internationales et contrats spécifiques : baux civils et commerciaux	17					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Matière		Pratiques contractuelles internationales et contrats spécifiques : contrats bancaires	10					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Matière		Pratiques contractuelles internationales et contrats spécifiques : contrats de travail	6					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Matière		Pratiques contractuelles internationales et contrats spécifiques : contrats publics	6					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Matière		Risques et assurances : assurance de responsabilité	5					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Matière		Risques et assurances : l'assurance outil de la gestion des risques	5					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Matière		Risques et assurances : techniques d'assurance	5					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Matière		Risques et assurances : assurances de l'entreprise	5					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Matière		Conférences	20					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		

MASTER 2		DROIT PRIVE										session unique			Observation session d'exams
Parcours-type		Contrats et Responsabilité des Professionnels										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	SEMESTRE 2	15			10	10	Oui	Oui						
UE	S2	UE4				10	10	Oui	Oui						
		<i>1 voie au choix</i>													
		Voie professionnelle/Stage (deux mois minimum)						Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Rapport/Mémoire		
		Voie recherche/Mémoire de recherche						Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenance		
Matière		Méthodologie	7.5											pas d'évaluation	
Matière		Tutorat	7.5											pas d'évaluation	

**Type Diplôme : MASTER**

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT PRIVE</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Droit des personnes et de la famille</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CFVU-2022-08-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
<b>Autres modalités</b>		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
<b>Seconde chance</b>		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
Une matière (MATI) porteuse d'ECTS est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20. Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD. Une matière non porteuse d'ECTS, n'est ni capitalisable ni conservable.		
<b>Compensation</b>		
Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a> <a href="#">Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</a> <a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT PRIVE										SESSION UNIQUE			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit des personnes et de la famille										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	198	39		30	30	Oui	Oui						
UE	S1	<b>UE 1</b>				20	20	Oui	Oui						
	S1	<b>1 matière renforcée obligatoire</b>													
Matière	S1	Contrats civils et commerciaux 1	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	2/4		Écrit	3h	
	S1	<b>1 matière renforcée au choix</b>													
Matière	S1	Droit processuel	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	2/4		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit international privé 1	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	2/4		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit pénal spécial 1	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	2/4		Écrit	3h	
	S1	<b>2 matières non choisies en renforcée au choix</b>													
Matière	S1	Droit processuel	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit international privé 1	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit pénal spécial 1	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
UE	S1	<b>UE 2</b>				8	8	Oui	Oui						
	S1	<b>2 options au choix</b>													
Matière	S1	Droit des assurances	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Philosophie du droit	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Histoire de la Justice	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit du financement des entreprises	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit privé comparé	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit des sûretés	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Modes alternatifs de règlement des différends	18	3		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>UE 3</b>				2	2	Oui	Oui						
	S1	<b>1 LV au choix</b>													
Matière	S1	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Allemand		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Italien		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					

MASTER 1		DROIT PRIVE										SESSION UNIQUE			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit des personnes et de la famille										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	195	39		30	30	Oui	Oui						
UE	S2	<b>UE 4</b>				20	20	Oui	Oui						
	S2	<b>2 matières renforcées au choix</b>													
Matière	S2	Contrats civils et commerciaux 2	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	2/4		Écrit	3h	
Matière	S2	Droit patrimonial de la famille	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	2/4		Écrit	3h	
Matière	S2	Procédure civile approfondie	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	2/4		Écrit	3h	
Matière	S2	Procédure pénale approfondie	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	2/4		Écrit	3h	
	S2	<b>2 matières obligatoires non choisies en renforcées au choix</b>													
Matière	S2	Procédure civile approfondie	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Procédure pénale approfondie	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Contrats civils et commerciaux 2	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit patrimonial de la famille	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
UE	S2	<b>UE 5</b>				8	8								
	S2	<b>2 options au choix</b>													
Matière	S2	Procédures civiles d'exécution	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit de la nationalité et des étrangers	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit pénal spécial 2	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit international privé 2	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
UE	S2	<b>UE 6</b>				2	2								
	S2	<b>1 LV au choix</b>													
Matière	S2	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					

MASTER 2		DROIT PRIVE									session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit des personnes et de la famille									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	223			54	54	Oui	Oui					
UE	S1	<b>UE1 : Enseignements fondamentaux</b>				30	30	Oui	Oui					
Matière	S1	La personne : la personnalité	18				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	5h	2 écrits de 5h portant sur deux matières tirées au sort
Matière	S1	Les couples	18				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	5h	
Matière	S1	L'enfant : la filiation	18				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	5h	
Matière	S1	La personne vulnérable : incapacité, notion et régime	18				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	5h	
Matière	S1	Le droit de la bioéthique	18				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	5h	
Matière	S1	Le droit patrimonial de la famille	18				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	5h	
Matière	S1	Les solidarités familiales	10				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	5h	
UE	S1	<b>UE2 : Enseignements complémentaires</b>				12	12	Oui	Oui					
Matière	S1	Droit international privé de l'Union Européenne	10					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		Grand Oral
Matière	S1	Le couple : droit comparé des personnes et de la famille	10					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	S1	Droit pénal des mineurs	10					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	S1	La personne vulnérable : les droits du malade	10					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
UE	S1	<b>UE3 : Séminaires</b>				12	12	Oui	Oui					
Matière	S1	Enfance et adolescence en difficulté	15					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		Grand Oral
Matière	S1	Surendettement	10					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	S1	Responsabilités professionnelles	10					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	S1	Protection sociale de la famille	10					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	S1	Protection internationale de la personne	10					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	S1	Vie familiale et activité professionnelle	10					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	10			6	6	Oui	Oui					
UE	S2	<b>UE4</b>				6	6	Oui	Oui					
Matière	S2	Séminaires professionnels	10											pas d'évaluation
		<b>1 voie au choix</b>												
		Orientation : voie professionnelle/Stage (deux mois minimum)						Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire		
		Orientation : voie recherche/Mémoire de recherche						Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance		

**Type Diplôme : MASTER**

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT PUBLIC</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Droit public général</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CFVU-2022-08-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
Pour la voie professionnelle, l'étudiant a le choix d'effectuer un stage ou d'obtenir le MBA Juriste commande publique ou le DU spécialisation en Contentieux administratif		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables a</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique.		
Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont elle arrête la composition.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
Une matière (MATI) porteuse d'ECTS est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.		
Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
Une matière non porteuse d'ECTS, n'est ni capitalisable ni conservable.		
<b>Compensation</b>		
Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>		
<a href="#">Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT PUBLIC										SESSION UNIQUE			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit public général										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	<b>222</b>	<b>39</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
UE	S1	<b>UE 1</b>				<b>16</b>	<b>16</b>	Oui	Oui						
		<i>2 matières renforcées au choix</i>													
Matière	S1	Contentieux constitutionnel	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	2/4		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit de l'urbanisme	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	2/4		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit des collectivités territoriales	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	2/4		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit public de l'environnement	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	2/4		Écrit	3h	
		<i>1 matière non renforcée au choix</i>													
Matière	S1	Contentieux constitutionnel	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
Matière	S1	Droit de l'urbanisme	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
Matière	S1	Droit des collectivités territoriales	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
Matière	S1	Droit public de l'environnement	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
UE	S1	<b>UE 2</b>				<b>12</b>	<b>12</b>	Oui	Oui						
		<i>4 options au choix</i>													
Matière	S1	Protection sociale	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
Matière	S1	Droit public comparé	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
Matière	S1	Droit des finances publiques approfondi	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
Matière	S1	Théorie du droit	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
Matière	S1	Droit de la responsabilité administrative	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
Matière	S1	Droit et politique de la santé publique	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
Matière	S1	Droit public du numérique	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
UE	S1	<b>UE 3</b>				<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
		<i>1 LV au choix</i>													
Matière	S1	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Allemand		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Italien		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					

MASTER 1		DROIT PUBLIC										SESSION UNIQUE			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit public général										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	<b>189</b>	<b>39</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
UE	S2	<b>UE 4</b>				<b>16</b>	<b>16</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit public de l'économie	33	13,5		8	8	Oui	Oui	CC&CT	3/ 5		Écrit	3h	
Matière	S2	Droit constitutionnel approfondi	33	13,5		8	8	Oui	Oui	CC&CT	3/ 5		Écrit	3h	
UE	S2	<b>UE 5</b>				<b>12</b>	<b>12</b>	Oui	Oui						
		<b>4 options au choix</b>													
Matière	S2	Droit de la culture	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit de la fonction publique et des RH	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Science administrative	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit des services publics	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Methode de concours de la fonction publique	10	13,5		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit fondamentaux de l'UE	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit de la commande publique	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
UE	S2	<b>UE 6</b>				<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
		<b>1 LV au choix</b>													
Matière	S2	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					

MASTER 2		DROIT PUBLIC										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit public général										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	<b>225</b>	<b>39</b>		<b>40</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
UE	S1	<b>UE1 DOCTRINES DU DROIT PUBLIC</b>				<b>10</b>	<b>10</b>	Oui	Oui				Oral		
Matière	S1	Théories du droit	9				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	Epreuve orale sur 1 des 3 matières tirée au sort ou mutualisée	
Matière	S1	Epistémologie juridique	9				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Matière	S1	Méthodes de la recherche juridique		9			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Matière	S1	Grands courants de pensée européens	9				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	Epreuve orale sur l'une des 2 matières tirée au sort ou mutualisée	
Matière	S1	Grands courants de pensée américains	9				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
UE	S1	<b>UE2 DROIT ADMINISTRATIF</b>				<b>16</b>	<b>16</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit de l'aménagement urbain	18				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	Epreuve orale sur 1 des 3 matières tirée au sort ou mutualisée
Matière	S1	Droit de la commande publique	18	6			1	Non	Oui	CC&CT			Écrit	3h	
Matière	S1	Droit des propriétés publiques	18	6			1	Non	Oui	CC&CT	2/5		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit de la régulation	18	6			1	Non	Oui	CC&CT	2/5		Écrit	3h	Epreuve orale sur 1 des 3 matières tirée au sort ou mutualisée
Matière	S1	Droit administratif européen	18				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	
Matière	S1	Droit des administrés	9				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	
UE	S1	<b>UE3 DROIT CONSTITUTIONNEL ET LIBERTES FONDAMENTALES</b>				<b>14</b>	<b>14</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Ingénierie constitutionnelle	18	6			1	Non	Oui	CC&CT	2/5		Écrit	3h	Epreuve écrite sur 1 des 3 matières tirée au sort ou mutualisée
Matière	S1	Droit constitutionnel comparé	18				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	
Matière	S1	Théorie générale des finances publiques	18				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	
Matière	S1	Théorie générale des libertés fondamentales	18	6			1	Non	Oui	CC&CT	2/5		Écrit	3h	Epreuve écrite sur 1 des 2 matières tirée au sort ou mutualisée
Matière	S1	Rapport de systèmes	18				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>	<b>18</b>			<b>20</b>	<b>1</b>	Oui	Oui						
UE	S2	<b>UE 4</b>				<b>2,5</b>	<b>1</b>	Non	Non						
Matière	S2	Conférences d'actualité	9					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	1 note de grand oral portant sur l'ensemble du droit public (prenant en compte le contrôle continu)	
UE	S2	<b>UE 5</b>				<b>2,5</b>	<b>1</b>	Non	Non						
Matière	S2	Professions du droit public	9					Non		CT (Contrôle terminal)			Oral		
UE	S2	<b>UE 6</b>				<b>15</b>	<b>3</b>	Oui	Oui						
		<b>1 voie au choix</b>													
	S2	VOIE PROFESSIONNELLE : Stage professionnalisant ou DU (2 mois)						Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Rapport/Mémoire		
	S2	VOIE RECHERCHE : Mémoire de recherche (Stage facultatif)						Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenance		

<b>Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ</b>	
<b>COMPOSANTE/Structure</b>	<b>DROIT</b>
<b>LIBELLÉ</b>	<b>Diplôme Supérieur de Notariat</b>
<b>Session DU</b>	<b>Seconde session/chance</b>
<i>Les éléments ci-dessous doivent être communs à l'ensemble du diplôme</i>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>	
<b>REDOUBLEMENT</b>	
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>	
<b>PROFESSIONNALISATION</b>	
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>	
<b>Stages</b>	
Les candidats doivent accomplir un stage d'une durée de 2 ans	
<b>Autres modalités</b>	
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>	
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>	
<b>Sessions d'examen</b>	
<b>Seconde chance</b>	
En cas d'échec au contrôle des connaissances portant sur la période semestrielle, le candidat peut poursuivre sa scolarité mais il est tenu de subir par la suite les épreuves correspondant à la période non validée. Il ne peut pas se présenter plus de 3 fois aux épreuves correspondant à une même semestrialité.	
En cas d'échec à la soutenance du rapport de stage, celui-ci ne peut être présenté de nouveau qu'une seule fois, au plus tard à la fin de l'année civile qui suit celle de la réussite aux examens des périodes semestrielles.	
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>	
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>	
<b>Validation</b>	
Les enseignements conduisant au DSN comportent 4 périodes semestrielles réparties sur 2 années.	
Les étudiants qui se sont inscrits en deuxième année de diplôme supérieur de notariat après le 1er septembre 2008, doivent soutenir devant un jury désigné par le président de l'université un rapport de stage à partir de la fin de la troisième année et au plus tard à la fin de l'année civile qui suit celle de la réussite aux examens des périodes semestrielles.	
Dans chacune des quatre périodes semestrielles, pour l'ensemble du contrôle continu et de l'examen terminal, après délibération du jury, l'étudiant est déclaré :	
- admis, s'il a obtenu une note moyenne au moins égale à 10 sur 20	
- soumis à un oral de contrôle, s'il a obtenu une note moyenne comprise entre 8 et 10 sur 20	
- ajourné, s'il a obtenu une note inférieure à 8 sur 20	
L'oral de contrôle a lieu devant un jury présidé par un Professeur ou Maître de conférences de droit des universités et comprend au moins un notaire ou un notaire assistant. Sur la prestation orale du candidat et au vu des notes obtenues en contrôle continu et à l'épreuve d'examen terminal, le jury décide de l'admission du candidat en portant la note à 20 sur 40.	
La validation du DSN est conditionnée par l'obtention d'un Master 2 Droit notarial, le succès au contrôle des connaissances des quatre semestrialités des deuxième et troisième années du diplôme, le certificat de fin de stage et le succès à l'épreuve de présentation du rapport de stage dans les conditions fixées par l'arrêté du 28 avril 2008.	
<b>Capitalisation/conservation</b>	
<i>Dans le cas où le candidat est autorisé à se représenter sans suivre la formation aux examens d'une semestrialité non validée, il conserve la note de CC obtenu à la session précédente.</i>	
<b>Compensation</b>	

Diplôme d'université		Diplôme Supérieur de Notariat											1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
Parcours													Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	
Semestrialité	S1	Actes courants et techniques contractuelles										CC&CT	1/3		Écrit	3h	Oral	
Semestrialité	S2	Droit rural- Droit immobilier urbain										CC&CT	1/3		Écrit	3h	Oral	
Semestrialité	S3	Droit de la famille- Successions										CC&CT	1/3		Écrit	3h	Oral	
Semestrialité	S4	Droit des sociétés - Fiscalités										CC&CT	1/3		Écrit	3h	Oral	
STAGE	ANNUEL	Pratique professionnelle dans une étude durant 24 mois										CT (Contrôle terminal)			Rapport et soutenance		Rapport et soutenance	

**Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ**

<b>COMPOSANTE/Structure</b>	<b>DROIT</b>
<b>LIBELLÉ</b>	<b>Certificat european master in Comparative, International and European Law</b>
<b>Session DU</b>	<b>Session unique</b> <i>Les éléments ci-dessous doivent être communs à l'ensemble du diplôme</i>
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>	
<b>REDOUBLEMENT</b>	
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>	
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury	
<b>PROFESSIONNALISATION</b>	
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>	
<b>Stages</b>	
<b>Autres modalités</b>	
Le diplôme d'université est délivré dans le cadre d'une convention entre l'université Toulouse 1 Capitole et l'université d'Anvers (Belgique), l'université de Dublin (Irlande), l'université de Maastricht (Pays-bas), l'université de Mannheim (Allemagne), l'université de Barcelone –Pompeu Fabra– (Espagne) et l'université de Zagreb (Croatie).	
Il se prépare en même temps que le Master 2 Droit, Economie, Gestion, mention Droit international et européen parcours type Droit international et comparé.	
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>	
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>	
<b>Sessions d'examen</b>	
Les étudiants admis dans le cadre de la double inscription avec le Master 2 Droit, Economie, Gestion, mention Droit international et européen parcours type Droit international et comparé doivent valider l'UE1 soit 20 ECTS (période 1 du semestre 3) et l'UE5 en voie recherche obligatoirement. Ils effectuent dans l'université d'accueil l'équivalent des UE2, UE3 et UE4.	
Les étudiants inscrits dans une université partenaire en mobilité à UT1 doivent s'ils sont :	
- présents en période 1 du semestre 3 : valider l'UE1 et l'UE2 du semestre 3 soit 30 ECTS ;	
- présents en période 2 du semestre 3 et au semestre 4 : valider les UE3 (10,5 ECTS), UE4 (7 ECTS) et l'UE5 (12,5 ECTS), soit un total de 30 ECTS.	
- présents à l'année (semestre 3 et semestre 4) : choisir un nombre de cours suffisant pour valider 30 ECTS. Ce choix de cours s'effectue dans les unités d'enseignement comme suit UE1, UE2, UE3 : choix libre des cours par l'étudiant ;	
UE4 : l'étudiant doit choisir un groupe de cours correspondant soit au Module 1, soit au Module 2	
UE5	
Le choix de cours est déterminé par l'étudiant de concert avec la European School of Law Toulouse et son Université d'origine.	
<b>Seconde chance</b>	
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>	
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>	
<b>Validation</b>	
Le candidat inscrit à UT1 en tant qu'université d'origine doit être admis au semestre 3 et au semestre 4 en ayant validé 30 ECTS dans une université partenaire. Le candidat en mobilité à UT1 doit avoir obtenu au moins 30 ECTS au cours de son échange.	
<b>Capitalisation/conservation</b>	
<b>Compensation</b>	
Les semestres sont validés isolément sans compensation	
<b>Note éliminatoire</b>	
Toute note inférieure à 4 sur 20 est éliminatoire	
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>	
<a href="#">Art. L613-2 du Code de l'éducation</a>	

Diplôme d'université		DROIT INTERNATIONAL / DROIT EUROPEEN											session unique				
Parcours		Certificat european master in comparative, international and european law											Contrôle Continu	Contrôle Terminal			
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>			234			47,5	47,5								
UE	S1	<b>UE 1</b>						17	17	Oui	Oui						
Matière		Principes généraux des droits européens et internationaux			15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière		Théorie générale du Droit international public			21				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière		Théorie générale du Droit international privé			21				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière		Droit pénal international			15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>UE 2</b>						13	13	Oui	Oui						
Matière		Grands systèmes de droit contemporain			30				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière		Droit du vivant			15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière		Private Comparative Contract Law			15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière		Public Comparative Contract Law			15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>UE 3</b>						10,5	10,5	Oui	Oui						
		<b>1 module au choix</b>															
		<b>Module 1 : Contentieux international</b>															
Matière		Coopération judiciaire internationale			15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière		International arbitration			15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière		Contentieux devant les juridictions internationales			15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
		<b>Module 2 : Droit international public approfondi</b>															
Matière		Procédures internationales			15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière		Droit des télécommunications et de l'internet			15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière		Droit interne des organisations internationales			15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
		<b>Module 3 : Droit international privé approfondi</b>															
Matière		Droit international privé de l'Union européenne			15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière		Comparative Private International law			15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière		Protection internationale de la personne			15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
		<b>Module 4 : Droit pénal comparé</b>															
Matière		Grands systèmes de droit pénal contemporain			15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière		Droit des libertés dans un contexte international			15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière		International Criminal Law			15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
		<b>Module 5 : Carrières internationales et européennes</b>															
Matière		Core competences for international careers			15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière		Statut de la fonction publique internationale et européenne			15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière		International labour law			15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>UE 4</b>						7	7	Oui	Oui						
Matière		Une matière d'un module non choisi			15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière		Une matière d'un module non choisi			15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière		Conférences multidisciplinaires			12					Non	Non						
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>						12,5	12,5								
UE	S2	<b>UE 5</b>						12,5	12,5	Oui	Oui						
		Voir recherche : mémoire								Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					Mémoire/Soutenance

**Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ**

<b>COMPOSANTE/Structure</b>	<b>DROIT</b>	
<b>LIBELLÉ</b>	<b>Certificat de Criminologie et de Sciences Pénales</b>	
Session DU	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CFVU-2022-08-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
Français		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement est limité à 2 sauf dérogation délivrée sur justificatif par le Directeur de l'Institut de Criminologie et Sciences Pénales		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
Non		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
Les matières du module 1 donnent lieu, chacune, à une épreuve écrite anonyme de 3 heures. L'ensemble des matières du module 2 donne lieu à un grand oral (tirage au sort d'un sujet sur une des deux matières). L'ensemble des matières du module 3 donne lieu à un grand oral (tirage au sort d'un sujet sur une des huit matières).		
<b>Seconde chance</b>		
Non applicable		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
Condition d'obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
Non applicable		
<b>Compensation</b>		
Les modules ainsi que les matières au sein d'un même module se compensent.		
<b>Note éliminatoire</b>		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Art. L613-2 du Code de l'éducation</a>		

